

Procès Verbaux
Rapports

108/297



Commission des Centres Médico-Scolaire
et de Vaccinations

Mandat Gaisie 1947 / 1953.



CENTRES MEDICO-SCOLAIRE et de VACCINATIONS

=====

Réunion de la Commission du 30 Mars 1950



La Commission, constituée pour procéder à l'étude d'un avant-projet de construction d'un centre médico-scolaire doublé d'un centre de vaccinations, s'est réunie à l'Hôtel de Ville, le 30 Mars 1950, à 17 h. 45, sous la présidence de M. le Professeur PAGET, Adjoint délégué à l'Hygiène.

Etaient présents :

- M. le Dr GERVOIS, médecin inspecteur régional de l'Hygiène Scolaire et Universitaire
- M. le Dr COPREAUX, médecin départemental de l'Hygiène Scolaire et Universitaire
- Melle le Dr GILLOT, représentant M. le Directeur départemental de la Santé, empêché
- M. RICHOUX, chef de la 5ème Division
- M. FAUVET, architecte en chef, directeur du service des Bâtiments Communaux
- M. ALHANT, Directeur du service de l'Urbanisme
- M. DELANNOY, Architecte de la Ville
- Mme DUJARDIN, chef du service des Vaccinations

+
+ +

M. le Professeur PAGET ouvre la séance en exprimant sa conviction que les membres de la Commission possèdent une parfaite connaissance de la question, grâce à la documentation qui leur a été envoyée. Il donne aussitôt la parole à M. le Dr Gervois.

M. GERVOIS déclare qu'en ce qui concerne la construction du centre médico-scolaire proprement dit, la conception développée dans le procès-verbal de la Commission d'Hygiène, en date du 21 Octobre 1949, traduit parfaitement les "besoins à remplir" tels que le Ministère les a indiqués. Il souligne, qu'en général, les centres médico-scolaires sont créés dans des locaux déjà existants. Ils ne peuvent, dès lors, être comparés à une construction comportant trois circuits, telle que celle envisagée par la Ville, construction qui sera d'ailleurs la seule de ce genre en France.

Il donne son plein accord quant à la disposition des locaux. Pour l'établissement des plans, il lui semble indispensable que M. Delannoy, architecte, prenne contact avec M. Sainsaulieu, architecte du Ministère de l'Education Nationale, auquel serait soumis, comme base de discussion, un simple plan schématique.

A la demande de M. le Professeur Paget, M. DELANNOY déclare qu'il n'a aucune objection à formuler. Le programme lui a été remis au complet et lui permettra d'élaborer un avant-projet dans les meilleures conditions.

Melle le Dr GILLOT donne son accord pour la construction d'un centre de vaccinations, en faisant remarquer toutefois l'insuffisance des dégagements figurés sur le schéma et en suggérant de prévoir une certaine indépendance des locaux, réservés aux vaccinations par rapport à ceux constituant le centre médico-scolaire proprement dit.

Il est alors précisé que le groupe de bâtiments projetés se composera de 2 parties, l'une, constituant le centre médico-scolaire proprement dit, l'autre, le centre de vaccinations. Ce centre comportera 3 séries de locaux suivant schéma.

Ces locaux seront, en quelque sorte, polyvalents: toutes les vaccinations obligatoires y seront pratiquées, c'est à dire les vaccinations antivarioliques, les vaccinations antidiphthériques-antitétaniques associées (D + T) et, ultérieurement, les vaccinations antituberculeuses par le B.C.G., ainsi que d'autres vaccinations susceptibles d'être éventuellement rendues obligatoires dans l'avenir.

Répondant à M. Fauvet, qui s'étonne de la disposition d'un centre comportant 4 pièces en enfilade, M. RICHOUX détaille alors le processus d'une séance de vaccinations D + T, dont la technique, actuellement la plus compliquée, justifie le schéma qui est soumis. Les parents se présentent d'abord dans la 1ère salle d'attente avec les enfants à vacciner puis, en observant leur ordre d'arrivée, ils s'acheminent dans la salle d'examen où les assistantes techniques procèdent, outre à la mise à jour des listes, aux analyses d'urines. Ils passent ensuite dans la 2ème salle d'attente où ils sont appelés à stationner plus longtemps que précédemment. Dès l'arrivée du médecin, les vaccinations ont lieu à une cadence accélérée dans le cabinet médical.

La suggestion exprimée par Melle GILLOT de réunir toutes les familles dans une salle d'attente commune aux 3 centres n'est pas agréée par M. le Professeur Paget qui estime nécessaire de conférer l'autonomie à chacun des centres pour éviter la confusion.

La Commission approuve unanimement cette conception.

M. le Professeur PAGET soulève ensuite la question de la détermination du nombre de centres à prévoir. Il semble, dit-il, que la création de 3 centres pourra se justifier dans l'avenir avec les nouvelles vaccinations à prévoir.

Après un échange de vues qui fait apparaître l'impossibilité de préciser le nombre de centres nécessaires à l'organisation des vaccinations obligatoires actuelles, M. FAUVET suggère que

deux centres pourraient d'abord être édifiés sous réserve d'une possibilité: celle de construire à l'avenir un troisième centre.

Finalement, la Commission se rallie à l'idée exprimée par M. le Professeur Paget, relative à la construction de 3 centres.

M. ALHANT signale ensuite l'existence d'un accord intervenu entre la Faculté et la Ville pour jumeler la cour de la Faculté de Droit avec celle qui devait être prévue lors de l'établissement du projet de construction de la Bibliothèque.

A ce propos ainsi que pour résoudre toutes questions d'urbanisme - et, notamment, déterminer la hauteur de la construction - M. DELANNOY se mettra en rapport avec M. Leveau, Urbaniste en chef.

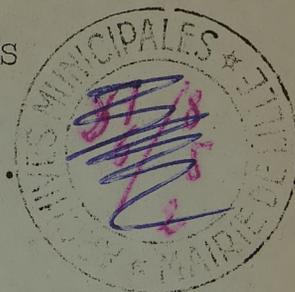
M. le Professeur PAGET estime que le logement du gardien doit comporter 4 pièces. Sur proposition de M. DELANNOY, il est décidé d'aménager ce logement au rez-de-chaussée.

La prochaine réunion de la Commission aura lieu le jeudi 27 Avril, à 17 h. 45.

Séance levée à 19 heures.



CENTRES MEDICO-SCOLAIRE ET DE VACCINATIONS



Réunion de la Commission du 27 Avril 1950.

La Commission, constituée pour procéder à l'étude d'un avant-projet de construction d'un centre médico-scolaire doublé d'un centre de vaccinations, a tenu sa deuxième réunion à l'Hôtel de Ville, le jeudi 27 Avril 1950, à 17 h 45, sous la présidence de M. le Professeur PAGET, Adjoint délégué à l'Hygiène.

Etaient présents :

- M. le Dr GERVOIS, médecin inspecteur régional de l'Hygiène scolaire et universitaire;
- M. le Dr COPREAUX, médecin départemental de l'Hygiène scolaire et universitaire;
- M. le Dr SALMON, représentant M. le Directeur départemental de la Santé, empêché;
- M. RICHOUX, Chef de la 5ème Division;
- M. FAUVET, Architecte en chef, directeur du service des Bâtiments communaux
- M. ALHANT, Directeur du service de l'Urbanisme;
- M. DELANNOY, Architecte de la Ville
- Mme DUJARDIN, chef du service des Vaccinations.

+
+ +

Le procès-verbal de la précédente réunion n'appelant aucune observation, M. le Professeur PAGET donne immédiatement la parole à l'architecte.

M. DELANNOY présente, en le commentant, l'avant-projet qu'il a établi conformément au programme qui lui avait été remis antérieurement. Ce projet se compose :

- 1°) d'un plan de situation et de plans sommaires d'exécution comportant coupe et élévation nécessaires à la compréhension du projet et, notamment, le plan du rez-de-chaussée et de chacun des étages;
- 2°) d'un schéma de circulation;
- 3°) des élévations des façades côtés Sud et Est.

+
+ +

Détail du plan de situation

Sur le plan de situation figurent :

a) l'implantation de deux bâtiments parallèles séparés par un vaste espace libre :

- vers la Noble Tour, le centre médico-scolaire doublé d'un centre de vaccinations;
- en bordure de la rue Paul Duez, un bâtiment de médecine préventive universitaire dont la construction doit être projetée ultérieurement;

b) l'indication d'un sens unique qui sera emprunté dans l'espace libre par les autocars transportant les enfants des écoles éloignées du centre.

+
+ +

Détail des plans d'exécution

Au rez-de-chaussée se trouvent :

a) 2 entrées dont l'une donnant sur la rue Georges Lefebvre sera empruntée par les isolés, c'est-à-dire les assujettis aux vaccinations et les familles se rendant au service médico-scolaire ou présentant des enfants, soit à la visite pré-scolaire, soit aux séances de vaccinations, l'autre, donnant sur la cour côté Est sera réservée aux groupes d'élèves amenés soit aux visites médicales, soit aux séances collectives de vaccinations;

b) 1 vestibule faisant suite à l'entrée des isolés;

c) entre les deux entrées, un hall central dans lequel se tiendra, en permanence, un appariteur chargé de fournir les renseignements et d'orienter le public et les groupes scolaires;

d) face à l'entrée des collectifs, un vaste bureau administratif qui sera réservé aux adjointes d'Hygiène scolaire pour l'exécution de leurs travaux d'écritures et la tenue du fichier central des élèves et des maîtres de l'enseignement;

e) aux deux extrémités longitudinales de ce local, 2 petits bureaux de réception des familles, aux fins de liaison avec le service d'Hygiène scolaire;

f) 3 escaliers dont 2 donneront accès au centre médico-scolaire et l'autre au centre de vaccinations;

g) le logement du gardien qui sera édifié sur une surface d'environ 50 m²

.../.

Au premier étage sont représentés

par les lettres A,B,C, trois groupes similaires de locaux et une série de locaux annexes communs à ces trois circuits autonomes. Tous ces locaux seront réservés au contrôle médical scolaire.

Chaque circuit comportera les pièces suivantes :

- I classe d'attente avec installation pour projections;
- I salle de mensurations avec un aménagement périphérique de boîtes de déshabillage;
- I laboratoire où seront effectuées les analyses d'urines et qui servira, en même temps, de cabinet aux adjointes d'hygiène scolaire;
- I cabinet médical réservé au médecin conventionné d'hygiène scolaire.

Tous ces locaux communiqueront entre eux.

Les locaux communs aux trois circuits sont représentés par :

- I cabinet dentaire
- I cabinet de spécialistes
- I cabinet d'examen radiologiques avec salle d'attente comportant trois déshabillloirs.

Le deuxième étage se compose

de locaux réservés au centre de vaccinations. Ils comporteront trois groupes similaires, désignés par les lettres A,B,C et une série de locaux, secondaires communs à ces trois circuits autonomes.

Chaque circuit comprendra les pièces suivantes :

- I première salle d'attente;
- I cabinet d'examen, réservé aux Assistantes techniques, pour effectuer les analyses d'urines préliminaires à certaines vaccinations;
- I deuxième salle d'attente dans laquelle stationneront les familles après les analyses d'urines;
- I cabinet de vaccinations.

Les locaux secondaires prévus pour les trois circuits comporteront :

- I bureau de renseignements;
- I chambre dans laquelle seront disposés deux lits, susceptibles d'être utilisés en cas d'éventuels accidents, consécutifs aux opérations vaccinales.

.....

- I vestiaire pour les médecins-vaccinateurs;
- I vestiaire pour les assistantes techniques.

En outre, de nombreuses installations sanitaires (water-lavabos) seront aménagées dans tout l'immeuble, tant au rez-de-chaussée qu'aux étages.

Des carrelages ou, pour les salles d'exams, des linos collés, revêtiront les surfaces de tous les locaux.

Par ailleurs, une largeur de 2m,70 sera réservée aux couloirs et, comme matériaux, des pavés de verre translucide constitueront les murs extérieurs jusqu'à une hauteur de 2 mètres dans toutes les pièces. Au-delà des fenêtres rabattantes assureront la ventilation.

Au surplus, un garage pour voitures d'enfants sera aménagé au rez-de-chaussée.

+
+ +

Le schéma de circulation indique la distribution des différents services ainsi que l'orientation pour y accéder.

+
+ +

Enfin, les élévations des façades Sud et Est, très remarquées par M. le Professeur Paget et des membres de la Commission, présentent un caractère original et audacieux en ce sens que les étages, dont la surface sera plus étendue que celle du rez-de-chaussée, reposeront partiellement sur des colonnes implantées dans le sol. Grâce à cette disposition, on pourra, de la cour, apercevoir le cadre de verdure du jardin entourant la Noble Tour.

+
+ +

Après avoir exposé à la Commission l'explication de tous ses plans, M. DELANTOY déclare qu'il n'a pas prévu l'installation d'une chaufferie. La capacité de la chaufferie de la Faculté de Droit est telle, dit-il, que le chauffage pourra aisément être étendu à la nouvelle construction. Une convention pourrait intervenir, à ce sujet, entre l'Université et la Ville, d'autant que la Faculté de Droit est aussi un bâtiment municipal.

L'installation de chauffage sera réalisée de telle manière qu'aucun élément ne sera apparent et les bouches de chaleur seront situées au niveau du sol.

M. FAUVET souligne que cette conception ferait réaliser à la Ville une économie appréciable. Néanmoins, il faudrait peut-être envisager le renforcement de la chaufferie de la Faculté de Droit par l'installation d'une chaudière supplémentaire.

.....

Le projet exposé par M. DELANNOY recueille l'entière approbation de M. le Professeur PAGET ainsi que des autres membres de la Commission.

Toutefois, M. GERVOIS objecte que les trois déshabilleurs de la salle d'attente du cabinet radiologique seront insuffisants et qu'il apparaît souhaitable de rechercher une autre formule.

M. DELANNOY répond qu'il en aura la possibilité en agrandissant la salle.

M. SALMON souligne l'absence d'un ascenseur. Il fait remarquer que les mères, pour se rendre aux séances de vaccinations, devront monter deux étages avec un enfant de moins de 18 mois sur les bras, ce qui lui semble assez fatigant.

M. RICHOUX indique qu'il n'a pas été prévu d'ascenseur par raison d'économie, le coût d'une telle installation est, en effet, de l'ordre de 1.500.000 francs. Par ailleurs, les mamans qui présentent des enfants aux séances de vaccinations sont relativement jeunes et, par conséquent, aptes à monter deux étages.

Finalement, la Commission ne croit pas devoir retenir la suggestion de M. SALMON.

+
+ +

Après cet examen, on passe à la question financière.

Le devis approximatif, établi par l'architecte, fait apparaître une dépense de l'ordre de 39.000.000 de francs environ.

Sur cette somme, dit M. GERVOIS, une subvention de 7 à 8.000.000 de francs, représentant 40 % du coût de la construction du centre médico-scolaire pourra être allouée à la Ville par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Le projet de construction du centre médico-scolaire doublé d'un centre de vaccinations est ainsi définitivement mis au point.

A la demande de M. le Professeur PAGET, M. DELANNOY s'entendra avec M. GERVOIS pour soumettre les plans à M. SOURIAU, Recteur de l'Académie et à M. SAINSAULIEU, architecte du Ministère de l'Éducation Nationale à PARIS.

Examiné une dernière fois par les Commissions de l'Hygiène et des Bâtiments, le projet sera ensuite présenté à l'approbation du Conseil Municipal.

A une question qui lui est posée, M. DELANNOY indique que la durée des travaux peut être fixée approximativement à neuf mois.

Avant de lever la séance, M. le Professeur PAGET exprime à nouveau toute sa satisfaction à M. DELANNOY pour ce projet si heureusement élaboré, et la Commission s'associe à l'éloge de son Président.

Séance levée à 19 heures 15.